

Grilles des sanctions

SANCTION*				INFRACTION COMMISE	
Type	Nature	Moyen	Durée maximale	Catégorie	Nature
AVERTISSEMENT	Verbal ou Mail ou Formel	Conversation téléphonique Echange verbal Mail Lettre simple	-	1	Non port du gilet de haute visibilité Trouble à la tranquillité des usagers Non-présentation du titre de transport valide Refus de présentation du titre de transport valide Refus du port du gilet de haute visibilité Consommation de boissons ou d'aliments Dégradation minime ou involontaire Crachats, souillures diverses Occupation abusive des places ou portes bagages Entraves/Troubles à la circulation dans l'allée centrale de l'autocar Usage inapproprié d'appareils de diffusion sonore Transport d'animaux interdit (hors chien d'aveugle) Tout comportement inapproprié qui remet en cause la tranquillité, la sureté et la sécurité des trajets
EXCLUSION TEMPORAIRE <u>de courte durée</u>	Ecrit	Lettre recommandée avec A/R	1 semaine	2	Dégradations volontaires Consommation d'alcool et de substances illicites Consommation de tabac ou vapotage Non port de la ceinture de sécurité Non port du masque (si la situation sanitaire l'exige) Déplacements dans l'autocar pendant le trajet Gêne à la conduite, cris, jeux, jet d'objets Refus d'obtempérer, non-respect des consignes de sécurité Propos ou gestes injurieux, déplacés ou irrespectueux Tout comportement inapproprié qui remet en cause de façon répétée la tranquillité, la sureté et la sécurité des trajets Application d'une sanction de catégorie 2 dans le cas du non-respect d'une sanction de catégorie 1 Récidive faute de la catégorie 1
EXCLUSION TEMPORAIRE <u>de longue durée</u>	Ecrit	Lettre recommandée avec A/R	2 à 4 semaines 2 semaines	3	Vol ou dégradations (d'élément du véhicule, d'objets appartenant à autrui) Manipulation des éléments fonctionnels du véhicule Atteinte physique (giffes, coups, blessures) Menace, intimidation ou harcèlement Film ou photographie d'une personne sans son consentement avec un usage public Visionnage de vidéos à caractères violents, pornographiques, idéologiques ou incitation à la haine Utilisation irrégulière des dispositifs de sécurité Introduction ou utilisation d'objets dangereux Falsification du titre de transport Tout comportement inapproprié qui remet gravement en cause la sureté et la sécurité des trajets Utilisation frauduleuse de titre n'appartenant pas à l'élève Propos injurieux envers un conducteur/une conductrice ou un agent des services de transport Application d'une sanction de catégorie 3 dans le cas du non-respect d'une sanction de catégorie 2 Récidive faute de la catégorie 2
EXCLUSION <u>de longue durée</u>	Ecrit	Lettre recommandée avec A/R	Jusqu'à la fin d'année scolaire en cours voire au-delà	4	Tout comportement inapproprié qui met en danger la sureté et la sécurité des trajets Application d'une sanction de catégorie 4 dans le cas du non-respect d'une sanction de catégorie 3 En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée ou en cas de faute particulièrement grave

* La Région appréciera les situations litigieuses au cas par cas avec les acteurs concernés (famille, chefs d'établissements, transporteurs) pour appliquer la sanction la plus adaptée.